

Arrangement et Protocole de Madrid concernant l'enregistrement international des marques

Jours chômés en 2016

1. Conformément à la règle 32.2)v) du Règlement d'exécution commun à l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques et au Protocole relatif à cet Arrangement, les utilisateurs sont informés que les jours où il est prévu que le Bureau international de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) ne sera pas ouvert au public pendant l'année 2016 seront, outre les samedis et dimanches, les suivants :

NOUVEL AN	le vendredi 1 ^{er} janvier 2016
PÂQUES	le vendredi 25 mars 2016 le lundi 28 mars 2016
ASCENSION	le jeudi 5 mai 2016
PENTECÔTE	Le lundi 16 mai 2016
JEÛNE GENEVOIS	le jeudi 8 septembre 2016
NOËL	le lundi 26 décembre 2016
NOUVEL AN 2017	le vendredi 30 décembre 2016
	Le 11 janvier 2016